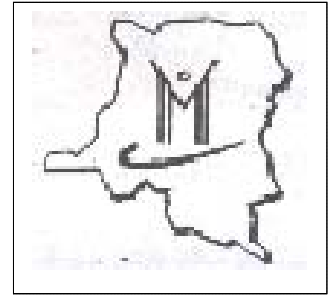


<sup>1</sup>ASADHO/KATANGA

Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme  
African Association for the defence of Human Rights



## **COMMUNIQUE DE PRESSE N°15/2005**

### **« Insécurité des certains acteurs de la société civile oeuvrant dans le secteur minier »**

L'Association Africaine de défense des Droits de l'Homme représentation du Katanga, ASADHO/Katanga en sigle, est préoccupée par les actes d'intimidations, campagnes de dénigrement, menaces et tentative d'assassinat dont sont victimes certains acteurs de la société civile oeuvrant dans le secteur minier, ainsi que le bradage du patrimoine minier de la Générale des Carrières et des Mines, Gécamines en sigle.

En effet, le 27/09/2005 vers 1 heure du matin, 5 personnes armées dont une en tenue militaire des FARDC se sont introduite, après avoir neutralisé la sentinelle, au domicile de Monsieur Jean Félix KANONGE sis au N°304 de l'avenue Kifula, Quartier Golfe à sa recherche. Monsieur KANONGE est conseiller technique du Collectif des Ex agents Gécamines ayant bénéficié de l'Opération dite Départ Volontaire<sup>2</sup>. Ces bandits ont fracassé la porte principale du domicile de ce dernier à l'aide d'une barre de fer, puis celles de sa chambre et des toilettes où il s'y était caché.

Ils lui ont déclaré qu'ils avaient été envoyés pour le tuer. L'infortuné n'a eu la vie sauve que grâce aux supplications leurs faites par sa fille aînée. C'est ainsi qu'ils vont se décider de partir en emportant une somme d'argent équivalant à plus ou moins 200 \$ US et 5 téléphones cellulaires.

L'ASADHO/Katanga tient à souligner que, depuis un temps, les responsables du Collectif des Ex agents Gécamines et ceux des syndicats Nouvelle Dynamique Syndicale et FOSYMINES, qui défendent les intérêts des anciens agents Gécamines, en dénonçant entre autres les contrats **Kinross/Forrest et Globalt Entreprises Corporate Ltd, GEC** en sigle, signés avec la Gécamines, ont été informés des menaces qui pèsent sur leurs vies. Ces contrats constituent un bradage du patrimoine minier Gécamines car cette dernière cède ses gisements les plus importants et les installations de Kolwezi en contrepartie des parts insignifiantes équivalant à seulement 25% du capital<sup>3</sup>, ce qui diminue les chances pour ces Ex agents Gécamines de percevoir leur dû en leur qualité de *créanciers privilégiés* selon les négociations en cour.

---

<sup>1</sup> ONG apolitique de défense et de promotion des droits humains ; Affiliée à la Commission internationale des Juristes (CIJ, Genève), à l' Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT, Genève), à la Fédération Internationale des ligues et associations des Droits Humains (FIDH, Paris), à la Coalition pour la Cour pénale internationale, membre de l'AFRONET et SAHRINGON (Réseaux des ONG de l'Afrique australe), de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme (Ouagadougou) ; de oecd watch ; de la coalition internationale publiez ce que vous payez ; dotée du statut d' Observateur à la Commission Africaine des Droits de l' Homme et des peuples. Dispose d'un bureau de liaison auprès des institutions internationales à Genève/Suisse.

**ASADHO/KATANGA, B.P.909, Tél : 97032984, 0818153407, 0814043641 ; E-Mail : [asadhokat@ic-lubum.cd](mailto:asadhokat@ic-lubum.cd)  
Commune de Lubumbashi, Avenue KAPENDA, N°565 Angle MOBUTU  
ASADHO/KIN. AV. De la Paix, N°12, Kinshasa/Gombe, tél./Fax : 243.12.21653, B.P. 16737, KINSHASA I**

<sup>2</sup>Le Collectif des Ex Agents Gécamines animé par Messieurs MBUYA, BULAMBO, Dr BALUTI, UMBA, a vu le jour au mois de mars 2004 en vue de recouvrer les droits spoliés des agents Gécamines concernés par l'Opération Départ Volontaire financée par la Banque Mondiale. Cette opération a consisté à payer un montant forfaitaire à 10.655 agents sans tenir compte des arriérés des salaires ni de l'ancienneté desdits travailleurs, en violation de la législation congolaise en la matière.

<sup>3</sup> Dans le contrat avec Kinross Forrest Limited approuvé par le Décret présidentiel N° 05/70 du 4/8/2005, la Gécamines n'a que 25 % des parts sociales, alors qu'elle cède ses biens personnels et réels constituant les installations KAMOTO et toutes ses installations (la mine de KAMOTO, le gisement de KAMOTO, le gisement de DIKULUWE, la mine de Kamoto, le gisement de DIKULUWE, les gisements de MASHAMBA Est et Ouest, T17, les concentrateurs de KAMOTO et DIMA, installations de LUILU), tandis que Kinross Forrest qui n'apporte pas des capitaux frais mais plutôt son

En outre, l'ASADHO/Katanga s'inquiète de l'attitude du Gouverneur de province du Katanga, Dr Urbain KISULA NGOY, tendant à défendre à tout prix les entreprises minières du Katanga, et qui, dans différentes rencontres avec les ONG des Droits de l'Homme, dont celles du 5/09/2005<sup>4</sup> à laquelle il avait convié la société ANVIL MINING et la presse, et du 18/09/2005, ne cesse de déclarer que les ONGDH *jouent le jeu des politiciens, se comportent comme des apatrides, prennent des prises de position ne reposant sur rien, découragent les investisseurs, cherchent à se substituer aux pouvoirs publics, vendent le pays aux étrangers à travers leurs communiqués de presse et rapports(...)*.

Bien plus, elle rappelle les intimidations et menaces dont elle a été l'objet dernièrement lors de la campagne de dénigrement débutée par l'Attaché du Gouverneur de province, Monsieur NYEMBO KIMUNI, et relayée par la RTNC (Radio et Télévision Nationale Congolaise) à la suite de son communiqué de presse N°012/2005 '**Les crimes de guerre de Kilwa doivent être punis**', laquelle a débouché à une manifestation de plus ou moins 300 personnes, le 13 juillet 2005, qui ont failli saccager ses bureaux et porter atteinte à ses membres<sup>5</sup>.

Il sied de souligner que tous les faits sus évoqués insécurisent les syndicats, Collectif des Ex agents Gécamines, et défenseurs des Droits l'Homme qui oeuvrent pour le respect par les entreprises minières du Katanga de la législation minière et sociale congolaise et des normes sur la Responsabilité Sociale des Entreprises, RSE en sigle.

Vu ce qui précède, l'ASADHO/Katanga recommande :

➤ ***Au Gouvernement de transition :***

- De s'investir efficacement dans l'intérêt de 10 655 Ex agents Gécamines qui réclament leurs droits,
- De s'abstenir de signer des contrats au détriment de la Gécamines.

➤ ***Au Parlement de transition :***

- De diligenter une commission d'enquêtes pour réexaminer les contrats Kinross Forrest et GEC signés avec la Gécamines au détriment de cette dernière, et d'en établir les responsabilités.

➤ ***Au Gouverneur de la province du Katanga:***

---

*expertise technique et une promesse d'obtenir les moyens financiers nécessaires afin de mener à bien les opérations d'exploitation du Groupe Ouest, à 75 %. GEC aussi 75 % Gécamines 25 %*

<sup>4</sup> Au cours de cette réunion dont l'objet n'a pas été préalablement communiqué, le Gouverneur de province a lu en intégralité la lettre sans copie pour information de l'ASADHO/Katanga à ANVIL MINING dans laquelle elle demandait la version des faits de cette entreprise sur certains points en prévision de la sortie de son deuxième rapport sur l'exploitation illégale des ressources naturelles, et la réponse de cette dernière. Par la suite, il s'est demandé *si les personnes qui avaient écrit cette lettre étaient normales*, et a soutenu que celle-ci n'avait pas sa raison d'être et pouvait amener à des poursuites judiciaires contre l'ASADHO/Katanga qui publiait ses lettres sur Internet.

Bien que le délégué de l'ASADHO/Katanga ait fait voir que bien des entreprises minières ont reçu individuellement une correspondance de l'ASADHO/Katanga et que cette fameuse lettre était une correspondance administrative adressée à seule ANVIL MINING dans le souci d'avoir des informations à la source, et ne constituait en rien une diffamation ni moins un communiqué de presse, le Gouverneur a continué à déclarer que les ONGDH ne devaient pas se substituer aux pouvoirs publics, et qu'elles décourageaient les investisseurs, et devez éviter les écrits.

<sup>5</sup> Lire Action urgente N°002/2005 de l'ASADHO/Katanga du 13/07/2005 : '*La population de Lubumbashi répond à l'appel de l'Attaché de Presse du Gouverneur du Katanga de s'en apprendre aux biens et animateurs de l'ASADHO/Katanga*'

- De cesser des déclarations de dénigrement, d'intimidations à l'égard des ONGDH et syndicats oeuvrant dans le secteur minier ;
- De se mettre du coté des populations dont les droits sont violés par les sociétés minières que de défendre à tout prix les intérêts des dites sociétés ;
- De prendre des mesures efficaces pour sécuriser tous les membres du Collectif des Ex agents Gécamines dont les vies sont en danger permanent.

Lubumbashi, le 28 septembre 2005

ASADHO/Katanga